

CHAMPIONNAT REGION JEUNES

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER CADETS

ARTICLE 1

Le championnat CADETS est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiés pour cette compétition par les structures dont ils dépendent.

Ils doivent évoluer dans une salle répondant aux normes imposées.

La non observation de ces obligations amène le déclassement du groupement sportif fautif comme dernier de la poule.

La LRLBB a toujours le droit de refuser l'inscription d'un groupement sportif.

ENGAGEMENTS

ARTICLE 2

Les engagements se font directement auprès de la LRLBB sur la base du volontariat pour le 10-09 de chaque saison.

Les Groupements Sportifs désirant s'inscrire à cette compétition utiliseront l'imprimé qui leur sera adressé par la LRLBB début Juin

SYSTEME DE L' EPREUVE

ARTICLE 3

PHASE 1

Les équipes sont réparties en Poules de 8.

Elles se rencontrent en Matches Aller seulement au cours de 7 journées dans le cadre d'un Championnat Régional

Les 24 meilleures équipes sont retenues pour le Championnat Régional.

Les autres rejoignent leur Championnat Départemental respectif.

PHASE 2

Il est constitué 3 Niveaux.

Les 8 meilleures équipes jouent en RCM1.

Les équipes classées de la 9e à la 16e jouent en RCM2.

Les équipes classées de la 17e à la 24e jouent en RCM3.

Elles se rencontrent en Matches Aller-Retour dans une Poule Unique de 8

PHASE FINALE

Une finale est organisée sur Terrain Neutre.

Elle oppose le premier et le deuxième de chaque poule.

Le Vainqueur RCM1 est déclaré Champion du LYONNAIS.

Le Vainqueur RCM2 reçoit le trophée du LYONNAIS.

Le Vainqueur RCM3 reçoit le trophée du PRESIDENT

CHAMPIONNAT REGION JEUNES

CLASSEMENT ET QUALIFICATION

ARTICLE 4

PHASE 1

Le classement de chaque Poule se conforme aux directives de l'Article 44 du Règlement Sportif de la LRLBB .

Un règlement Annexe sera établi dès la fin des engagements en fonction du nombre d'équipes engagées.

PHASE 2

Le classement de chaque Niveau se conforme aux directives de l'Article 44 du Règlement Sportif de la LRLBB .

SANCTIONS

ARTICLE 5

Une équipe qui perd 3 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement FORFAIT GENERAL.

QUALIFICATIONS ET LICENCES

ARTICLE 6

Nombre de joueurs autorisés : 10			
Avec	Licence	A	
	Licence	M, B	2 maxi
	Licence	T	2 maxi

Le nombre total de licenciés M, B, T dans une équipe ne peut être supérieur à 4.

CETTE DISPOSITION EST EGALEMENT APPLICABLE AUX UNIONS.

CATEGORIES D'AGE

ARTICLE 7

Le championnat CADETS est réservé aux jeunes garçons nés en 1991, 1992 et 1993.

Les joueurs nés en 1994 et 1995 qui ont obtenu un Surclassement Régional par un médecin agréé, visé par le Médecin Régional (imprimé spécifique) peuvent également participer à cette compétition.

DUREE DES RENCONTRES

ARTICLE 8

Le temps de jeu est fixé à 4 périodes de 10 minutes chacune avec une pause de 2 minutes entre la 1^{ère} et la 2^{ème} période, entre la 3^{ème} et la 4^{ème} période, et une pause de 10 minutes entre la 2^{ème} et la 3^{ème} période, avec prolongation(s) éventuelle(s) de 5 minutes chacune.

BALLON

ARTICLE 9

Le ballon à utiliser doit être de Taille 7.

CHAMPIONNAT REGION JEUNES